

prétendent que de nouvelles méthodes doivent être utilisées pour combattre le trafic illicite des armes. Le niveau de coopération entre les institutions et les collectivités doit s'accroître si on veut que des mesures d'intervention efficaces soient adoptées pour combattre le trafic illicite.

Des améliorations s'imposent dans plusieurs secteurs :

- 1) structurer les flux d'information et la capacité d'action et de réaction des autorités compétentes pour que les problèmes se règlent plus aisément;
- 2) améliorer les moyens techniques dont disposent les centres d'exécution des lois et les centres d'information (en augmentant la qualité des télécommunications);
- 3) s'attaquer aux problèmes et aux transferts passés (en tenant compte des armes et des technologies qui sont déjà en circulation);
- 4) promouvoir la transparence des transferts afin de mieux prévoir l'occurrence d'événements illicites.

Plusieurs recommandations visant à mettre un terme au trafic illicite des armes de petit calibre et des technologies secrètes sont proposées à la fin du rapport. Parmi les mesures de portée nationale à adopter à court terme, on peut citer :

- 1) sensibiliser les décideurs à l'importance croissante de la collecte de renseignements pour prévenir le trafic illicite;
- 2) augmenter les enquêtes portant sur la concentration des armes pour réduire le rôle que jouent ces concentrations dans l'alimentation de la violence armée;
- 3) améliorer les systèmes apparentés aux armes de petit calibre qui sont la propriété de civils;
- 4) améliorer les mécanismes de contrôle aux postes frontières;
- 5) installer des mécanismes appropriés pour coordonner les efforts de différents organismes;
- 6) mettre en oeuvre des cours de formation pour ceux qui sont chargés de l'exécution des lois nationales.

Au niveau régional et mondial, les recommandations suivantes sont proposées :

- 1) entreprendre un sondage détaillé auprès des industries pertinentes;
- 2) augmenter la coopération dans le cadre des activités de collecte de renseignements pour renforcer la détection;
- 3) mener des enquêtes conjointes sur les régions frontalières et encourager l'échange d'information;
- 4) renforcer les mesures de surveillance du commerce international légitime pour favoriser la détection de flux inusités de marchandises;
- 5) favoriser une collaboration permanente entre les pays en vue de mettre en oeuvre des mesures de contrôle nationales pour l'exportation des articles à double usage;
- 6) encourager les flux d'information entre les organismes nationaux dans le domaine de l'amélioration des politiques et de législation.

Selon les auteurs, à plus long terme, ces interventions devraient être préventives. À cette fin, plusieurs propositions sont mises de l'avant sous les rubriques suivantes :

- 1) initiatives en matière de coopération (intégrer les entreprises nationales et internationales de lutte contre le trafic illicite);
- 2) aspects légaux (mettre en vigueur la convention sur les armes chimiques);